CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 27 mars 2019 par le Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports de la Région wallonne sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon 'modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 juin 2006 établissant la liste des installations et activités émettant des gaz à effet de serre visées par le décret du 10 novembre 2004 instaurant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre, créant un Fonds wallon Kyoto et relatif aux mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto', a été rayée du rôle le 26 avril 2019, conformément à l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.

‡LW-BFETPCEBA-GFHICNX‡